

DELIBERATION	N° 2.1 du 17.03.2023
OBJET	PROJET D'INTEGRATION D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DE LA PARCELLE BD N°50 SITUEE RUE DU PETIT MENNECY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.318-3 et R.318-10,

VU la parcelle cadastrée BD n°50 située rue du Petit Mennecy et desservant deux propriétés privées riveraines aux numéros 55 et 57, rue du Petit Mennecy et dont les portails donnent sur cette voirie,

CONSIDERANT que les accès prévus depuis cette portion de voie, n'ont pas été octroyés par voie d'acte notarié, contrairement à ce qui était prévu sur le projet de division,

CONSIDERANT la procédure de transfert d'office, sans indemnité dans le domaine public de la Commune, d'une voie privée ouverte à la circulation,

CONSIDERANT que la voie désignée présente des défauts d'entretien et nécessite sa prise en charge,

CONSIDERANT la nécessité de préparer un dossier à mettre en enquête publique,

APRES DELIBERATION,

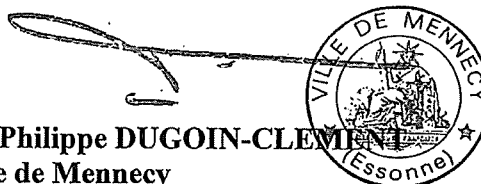
APPROUVE le projet d'intégration d'office de la voirie rue du Petit Mennecy, parcelle cadastrée BD n°50 d'une superficie de 348 m², correspondant à la desserte de deux propriétés privées riveraines aux numéros 55 et 57, rue du Petit Mennecy, et son classement dans le domaine public communal ainsi que les réseaux.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager et à mener à bien la procédure d'intégration d'office dans le domaine public communal de la parcelle BD n°50 située rue du Petit Mennecy.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette procédure.



Gabin DOURNELLE
Secrétaire de séance



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
Vice-Président de la Région Ile-de-France

ADOpte A L'UNANIMITE POUR : 30 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 ABSENT : 3
--

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 21

Date de convocation : 10 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 17 mars à 19 heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-un au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

*Anne-Marie DOUGNIAUX, Claude GARRO, Xavier DUGOIN, Jean-Marc RITA LEITE,
Jean-Paul REYNAUD, Christian BOUARD, Patricia FOFFE,
Marie-José PERRET, Julien MARTINAUD, Francis POTTIEZ, Jouda PRAT,
Corinne SAUVAGE, Astrid BENARD, Audrey RAYMOND, Gabin DOURNELLE
Sandrine LEROTY, Julien SCHENARDI, Loïc GALLAIS,
Annie PIOFFET, Jean-François CLAISSE*

POUVOIRS :

*Dora ANNABI donne pouvoir à Francis POTTIEZ
Sophie RENAC donne pouvoir à Julien SCHENARDI
Marie-José PERRET donne pouvoir à Jouda PRAT
Hélène VETARD, donne pouvoir à Loïc GALLAIS
Alain LE QUELLEC donne pouvoir à Claude GARRO
Carina COELHO donne pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Céline DAVID donne pouvoir à Astrid BENARD
Julie-Anne SAMAMA donne pouvoir à Jean-Philippe DUGOIN -CLEMENT
Patrick POLVERELLI donne pouvoir à Jean-François CLAISSE*

ABSENTS :

Sandrine POLVERELLI, Thibault LE BRECH, Bruno CARRANI (arrivée 19h30)

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Gabin DOURNELLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

PROJET D'INTEGRATION D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DE LA PARCELLE BD N°50 SITUÉE RUE DU PETIT MENNECY



Acte à classer**CM-2-1-03-23**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-03-24T16-12-43.00 (MI244008808)

Identifiant unique de l'acte : 091-219103868-20230317-CM-2-1-03-23-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Projet d'intégration d'office dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux de la parcelle BD N.50 située rue du Petit Mennecy

Date de décision : 17/03/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Identifiant unique de l'acte antérieur :
:Acte : 2.1 - Délib int parcelle 50 pt M.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

2.1 - Annexe 1 - plan de situation BD 50.PDF Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 24/03/23 à 16:12

Date 24/03/23 à 16:12

Date 24/03/23 à 16:28

Par BLAIS LaurencePar BLAIS Laurence

